



Communiqué de presse

Quel devenir pour les anciens bacs de collecte ?

Au cours de ce premier semestre 2023, l'ensemble des bacs de collecte mis à disposition par le SMICTOM du Pays de Fougères sera renouvelé au profit de nouveaux bacs pucés permettant la mise en place de la redevance incitative. Cette opération d'ampleur n'est pas sans soulever quelques questions d'ordre environnemental et il est légitime de se demander quel est le devenir de ces anciens bacs.

Aujourd'hui, il existe des solutions de valorisation et de recyclage qui témoignent d'une volonté des industriels et des collectivités de promouvoir l'Economie circulaire.

Un changement nécessaire

Dans le cadre du déploiement de la redevance incitative, le SMICTOM du Pays de Fougères procède à l'équipement de l'ensemble des foyers en nouveaux bacs de collecte. Ainsi chaque foyer en habitat individuel sera équipé de **bac gris pucé** pour la collecte des ordures ménagères et d'un bac à couvercle jaune pour la collecte sélective. Le volume des bacs correspond au nombre de personnes du foyer.

Le prestataire, Voix Publique, chargé de la distribution de ces nouveaux bacs est également en charge de la collecte des anciens bacs marrons.

La valorisation des anciens bacs

Afin de rester dans la cohérence du principe d'**Economie circulaire** dans lequel s'est engagé le SMICTOM, l'ensemble des anciens bacs sera **recyclé**.

Après récupération par Voix Publique, les bacs sont acheminés par l'entreprise VEOLIA dans une de leurs **usines de broyage**.

Les bacs composés de plastique PEHD* sont dans un premier temps broyés et dépoussiérés.

Le broyat est ensuite, acheminé dans une **usine de régénération / granulation plastique** implantée en Saône et Loire (**PLASTIC RECYCLING ST EUSÈBE**) pour être valorisé et régénéré en granulés de plastique recyclés.

Ces granulés recyclés permettent ensuite d'approvisionner des usines de plasturgie partenaires du groupe VEOLIA, spécialisées dans la **fabrication de contenants neufs**.

Un procédé qui se généralise

Aujourd'hui, la majeure partie des bacs poubelles sont fabriqués à partir de matières déjà recyclées (PEHD recyclé).

L'utilisation de PEDH recyclé permet de diviser par 4 l'impact carbone par rapport à l'utilisation de matière vierge.

Ainsi les nouveaux bacs du SMICTOM sont composés **de 50 à 100% de PEHD recyclé**.

* PEHD : Polyéthylène Haute Densité